

COMMUNE DE RIVIERES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 003/2024

Séance du 13 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 13 février à 18 heures 30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ces séances, sous la présidence de Monsieur HERIN Christophe, Maire.

**Date de la
convocation : 08/02/24**

**Date d'affichage :
08/02/2024**

Présents : BOUAT Valérie, BRILLANT Marie-Thérèse, CAILHOL Thierry, CHOPO Guy, FERRET Myriam, HERIN Christophe, MANEN Cyril, ROBERT Béatrice.

Absents : ANGLADE Christine, CASAGRANDE Hervé, PRADEL Michel.

Absents excusés : BERMES Marie-Christine, DON Daniel, MAUREL Jean-Claude.

Procurations : DON Daniel à HERIN Christophe, MAUREL Jean-Claude à MANEN Cyril.

Secrétaire de séance : FERRET Myriam.

Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	Publication ou notification
15	14	10	

Objet : Devis EXFILO

La commune de Lagrave a, à son tour, délibéré sur la délibération-cadre de la rénovation de l'ancienne piscine d'Aiguelèze. Ces délibérations, identiques aux 2 communes, vont être transmises aux communes qui souhaitent adhérer au SIVU. Le cabinet EXFILO, expert en finances locales, a été sollicité pour une assistance à la rédaction des statuts pour la création d'un Syndicat Intercommunal à Vocation Unique. Ce devis s'élève à 2 206€ HT.

Il est rappelé l'importance juridique du contenu des statuts du SIVU pour son bon fonctionnement.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à signer le devis lié l'opération citée auprès du Cabinet EXFILO.

Copie de la présente délibération sera transmise à Monsieur le Trésorier.

Adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

Le Maire,

Christophe HERIN.

